Compt for.: 8007
À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... ctr
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe progressive d'ensemencement ..... cpe
Coupe à blanc limite ..... cob
Coupe à blanc étendue et déplacement des tiges d'avenir ..... cbe
Coupe de jardinage ..... cjg
Brûlage dirigé (dirigé ou à plat) ..... brd
Scarifiage ..... scf
Plantation en récipients ..... pr
Plantation de boutures ..... pb
Ensemencement ..... ens
Éclaircie commerciale ..... ec
Récolte dans les lisières boisées (sécurité libres) ..... ecl

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — sapin ou épinette blanche
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — épinette noire
— — épinette rouge
— — pin gris
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin blanc
— — pin rouge
— — mélèze
— — (plantation)
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — thuya (cèdre)
— — épinette noire
— — épinette rouge
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin blanc
— — pin rouge
— — épinette et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin ou sapin blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — thuya (cèdre)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin rouge
— — pin gris
— — mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec pin rouge (le sapin occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
Pinède à pin rouge (plantation)
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — mélèze
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin gris
— — peuplier
— — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — thuya (cèdre)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — mélèze
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin gris
— — pin rouge
— — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pruche)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — thuya (cèdre)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — pin blanc et/ou rouge
— — pin gris
— — pruche
— — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze laricin)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus résineux tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette
— — — — avec sapin
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette rouge
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette
Bouleaux à bouleaux blancs avec sapin
Feuillus résineux tolérantes avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Peuplierais avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Érablière avec résineux
Érablière résineuse
Mélangés à feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — (essences intolérantes
— — (essences tolérantes
— — (essences tolérantes
— — (plantation)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplierais
Chênaie rouge
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Emplacement urbain, comprise, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche vivaces: ⊖ 1-50% ⊗ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale
Chablis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
30-30 (ans)	30-70 (ans)
30-50	50-70
30-70	50-90
50-50	50-120
50-90	50-120
120-70	70-120

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleux inéquienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges ratiques de 60 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	↑
Forte	61 à 90 %	↑
Extrême	91 et plus	↑

Superficie minimale de pente = 2 ha

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m-7m)	2 (7m-13m)	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS
SIGNATURE: Marcel Sirois

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C2 G1 M1 — stratification, classe de densité, classe de pente, classe d'âge, perturbation, origine, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

F C1 G5 M1 — classe de pente, classe d'âge, groupe de hauteur, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 22° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: B
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 000 15 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique
Bassin primaire: 3430*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97300*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1734*
Région écologique: 8g*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-F-10 S.E. S.O.	22-F-9 S.E. S.O.	22-G-12 S.E. S.O.
22-F-7 N.E. N.O. S.E. S.O.	22-F-8 N.E. N.O. S.E. S.O.	22-G-5 N.E. N.O. S.E. S.O.
22-F-2 N.E. N.O.	22-F-1 N.E. N.O.	

22 F/8 N.E.